



## Procédure d'inscription à une mobilité courte étudiante (BIP)

### 1. Learning Agreement

En cas d'intérêt pour un BIP, l'étudiant-e devra dans un premier temps **vérifier la faisabilité du projet de mobilité** avec son/sa conseiller-ère mobilité en fonction de son plan d'étude et ensuite remplir un [Learning Agreement](#).

Le Learning Agreement **permet la reconnaissance académique des cours suivis en mobilité**, en accord avec les règles en vigueur de la Faculté. Il contient l'intitulé du BIP, sa brève description et le nombre de crédits ECTS. Le Learning Agreement est signé par l'étudiant-e et le/la conseiller-ère mobilité.

Une fois le document signé, celui-ci est doit être remis au service des Relations Internationales (SRI) de l'UNIL ([erasmus@unil.ch](mailto:erasmus@unil.ch)) **avant la clôture des inscriptions en ligne**. Le SRI procède ensuite à l'évaluation d'éligibilité à la bourse.

### 2. Postulation en ligne sur le site de CIVIS

L'étudiant-e postule en ligne via la [plateforme d'inscriptions aux BIPs](#) qui se trouve sur le site CIVIS durant la période d'inscription aux BIPs. L'équipe organisatrice du BIP procédera à la sélection des candidat-e-s. Une inscription n'est donc pas une garantie de sélection.

### 3. Contrat de bourse

Pour autant que l'inscription soit confirmée par l'équipe organisatrice du BIP, **l'étudiant-e est éligible à une bourse**. Le [contrat de bourse](#) est transmis par le service des Relations Internationales de l'UNIL aux étudiant-e-s sélectionné-e-s pour un BIP. Les étudiant-e-s doivent le remplir en prenant compte des détails de leur mobilité physique.

Il s'agit d'un **document légal entre l'UNIL et l'étudiant-e**, officialisant sa participation au BIP. Attention, une fois signé, ce document engage définitivement l'étudiant-e à participer au BIP. Des refus d'inscription à de futurs programmes de mobilité peuvent être prononcés à l'encontre des étudiant-e-s qui annuleraient leur participation sans justification valable. Il vous sera demandé de le renvoyer dûment signé au service des Relations Internationales ([erasmus@unil.ch](mailto:erasmus@unil.ch)).

### 4. Inscription en ligne sur le site de l'UNIL

Selon votre faculté et si vous souhaitez ou devez **faire reconnaître les crédits liés à cet enseignement**, vous devrez vous inscrire en ligne durant la période d'inscription de votre faculté, afin que le BIP soit **comptabilisé informatiquement dans votre plan d'étude**.